



DIRECTIVE DES AFFAIRES PUBLIQUES (DAP) : PROGRAMME NATIONAL DES CONFÉRENCIERS DE LA SEMAINE DES VÉTÉRANS DE 2022

Références :

- A. DOAD 2008-0, Politique d'affaires publiques
- B. Politique sur les communications et l'image de marque du gouvernement du Canada
- C. Directive sur la gestion des communications du gouvernement du Canada
- D. Stratégie d'affaires publiques du MDN et des FAC pour 2018-2020, mars 2018
- E. Directive du CEMD et de la SM sur le fonctionnement et la reconstitution du MDN/des FAC dans un environnement COVID-19 persistant (février 2022)
- F. CANFORGEN sur le Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans, du 5 au 11 novembre 2022
- G. Ordre de mission du CEMD pour le Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans, du 5 au 11 novembre 2022
- H. Plan d'engagement pour le Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans de 2022

Introduction

1. La présente directive des affaires publiques (DAP) vise à informer le personnel des Forces armées canadiennes (FAC) des objectifs et des responsabilités en matière de communication liés au rôle des FAC dans le cadre du Programme national des conférenciers de la Semaine des vétérans (PNCSV) de 2022.
2. Le PNCSV vise à rendre hommage aux vétérans canadiens ainsi qu'à souligner les contributions des membres des FAC qui, au cours des opérations nationales et internationales, se consacrent à la défense de la paix, de la sécurité et des valeurs canadiennes, tout en continuant de renforcer la relation qu'entretiennent le MDN et les FAC avec la population canadienne.
3. En 2022, des vidéos préenregistrées des conférenciers des FAC seront rehaussées de présentations virtuelles en direct (par l'intermédiaire de Google Classroom, de Skype, de Zoom ou d'autres plateformes). Des exposés en personnes pourraient être présentés si les conditions et les règlements locaux le permettent; cette possibilité sera toutefois examinée au cas par cas.
4. On encouragera les membres de la Force régulière et de la Force de réserve à participer au programme et à s'engager auprès des Canadiens et des Canadiennes dans le cadre de la Semaine des vétérans. Pour ce faire, les militaires doivent s'inscrire en tant que conférencier du PNCSV, après avoir obtenu l'autorisation de leur superviseur, en remplissant le formulaire d'inscription en ligne qui se trouve dans la page des ressources des FAC (<http://dgpaapp.forces.gc.ca/fr/vet/conferencier/index.asp>).
5. La référence F (CANFORGEN) et la référence G (Ordre de mission du CEMD) sont les principaux documents sur lesquels s'appuie la présente DAP.

Objet

6. La présente DAP s'applique à tous les membres du personnel des FAC, en particulier à ceux qui aident, directement ou dans un rôle de soutien, à coordonner les demandes de conférenciers des FAC provenant du public. Elle vise à mieux faire connaître le PNCSV auprès des spécialistes des affaires publiques des organisations de niveau 1 (N1) et dans les commandements d'armée (CA) et à préciser les attentes concernant leur participation à ce programme.
7. Le PNCSV fournit une approche coordonnée pour assurer un maximum de visibilité aux FAC dans les établissements d'enseignement et les organismes communautaires dans tout le Canada, tout en diffusant un message semblable à celui du ministère responsable de la Semaine des vétérans, Anciens Combattants Canada (ACC).

Orientation

8. En raison des effets continus de la pandémie de COVID-19 et de l'évolution des directives de la part des autorités nationales, provinciales et locales en matière de santé, il est possible que les grands rassemblements et les activités mettant les personnes en étroit contact les unes avec les autres soient de nouveau limités en 2022. Par conséquent, comme nous ne savons pas si l'on pourra tenir de grands rassemblements durant la Semaine des vétérans de 2022, le PNCSV prévoit une fois de plus d'autres options permettant à la population canadienne d'entendre les histoires du personnel des Forces armées canadiennes.
9. Au fur et à mesure que l'Équipe de la Défense reprend ses activités d'une façon progressive, délibérée et sûre, il en ira de même du PNCSV. Cela comprendra l'adoption d'une approche adaptée pour répondre aux différents besoins à travers le pays en fonction des conditions locales. L'objectif ultime du PNCSV de 2022 demeure le même, mais la façon dont le programme sera exécuté a changé.
10. En 2022, cela signifie que le PNCSV mettra l'accent sur l'offre de composantes virtuelles aux établissements d'enseignement et aux organismes communautaires visant à soutenir leurs activités du jour du Souvenir. En adoptant cette approche, nous nous assurons que le programme sera peu touché s'il advient que de nouvelles restrictions sont mises en place par les autorités sanitaires provinciales et locales.
11. Le PNCSV offrira, par l'entremise du site Web, des vidéos de conférenciers des FAC et des présentations virtuelles en direct, de même que l'occasion de participer à des séances virtuelles de questions et réponse animées par un panel de conférenciers des FAC. Des présentations en personne pourraient aussi avoir lieu dans les régions où les autorités de santé locales et provinciales le permettent, sous condition que l'on maintienne les règles de distanciation sociale et physique. L'approbation pour les présentations en personne sera accordée par la chaîne de commandement responsable, conformément aux directives en vigueur du CEMD.

Responsabilités et autorités

12. Conformément à l'Ordre de mission du CEMD et au CANFORGEN, les FAC appuieront le PNCSV de 2022 des façons suivantes :
 - a. Les membres des FAC seront encouragés à participer à la série de vidéos de conférenciers des FAC. Les candidats sélectionnés collaboreront avec des techniciens d'imagerie de leur région pour filmer leur présentation d'un discours du PNCSV. Ces enregistrements seront ensuite envoyés au SMA(AP) pour la production finale, puis partagés avec les organismes qui demanderont un conférencier des FAC par l'entremise du site Web du PNCSV;
 - b. On encourage aussi les membres des FAC à s'inscrire en tant que conférenciers afin d'aider à répondre aux demandes de présentations virtuelles en direct présentées par l'entremise du site Web du PNCSV;
 - c. Des présentations en personne peuvent être tenues au cas par cas à la discrétion de la chaîne de commandement locale, en fonction des directives du CEMD et des lignes directrices locales sur la santé et la sécurité.

- d. On pourrait aussi demander aux membres des FAC de participer en tant que panéliste à l'une des séances interactives de questions et réponses que l'on prévoit tenir virtuellement.

13. La MRC, l'AC, l'ARC, le VCEMD (CRAE et CRJC), le COIC (FOIN) et le COMPERSMIL (BFC Borden) :

- a. désigneront un membre du groupe de travail du bureau de première responsabilité (BPR) au niveau national qui devra :
 - i. aider le DROA à trouver des conférenciers des FAC de tous les grades qui seront disposés à prendre part aux vidéos de conférenciers des FAC;
 - ii. donner des conseils à la coordonnatrice nationale de la part de son commandement respectif et fournir un soutien à ses points de contact régionaux;
 - iii. regrouper tous les formulaires types de suivi préparés par ses points de contact respectifs, avec toutes les allocutions qui seront prononcées par son N1/commandement, et les envoyer à l'adresse DNDRemembrance.SouvenirMDN@forces.gc.ca au plus tard le 2 décembre 2022.

14. La MRC, l'AC et l'ARC devront :

- a. désigner un point de contact qui proviendra, si possible, des équipes opérationnelles de chaque base, escadre et unité de tout le pays. Ces points de contact devront :
 - i. répondre à toutes les demandes reçues directement de la part d'organismes et, au besoin, informer ceux-ci des changements apportés au Programme de 2022;
 - ii. informer la coordonnatrice nationale du PNCSV et le BPR de niveau national de l'évolution de l'orientation fournie par leur chaîne de commandement;
 - iii. aider les conférenciers de tous les grades à préparer leurs présentations virtuelles, en leur fournissant des lignes directrices sur ces dernières et des produits créés par le DROA;
 - iv. consigner chaque demande et tenir un registre des activités en utilisant le formulaire type de suivi fourni par le DROA;
 - v. envoyer le formulaire type de suivi rempli au BPR de leur commandement respectif avant le 28 novembre 2022.

15. Dans le cadre du PNCSV, tous les conférenciers des FAC devront :

- a. obtenir l'approbation de leur superviseur avant d'accepter toute demande de présentation en personne durant la Semaine des vétérans;
- b. informer par courriel la coordonnatrice nationale et leur point de contact respectif de tout engagement – virtuel ou en personne – qu'ils ont accepté en tant que conférencier, et inclure la permission écrite de leur chaîne de commandement de participer;
- c. suivre les lignes directrices en vigueur établies par les autorités sanitaires du Canada, le médecin général des FAC et leur chaîne de commandement.

16. Tous les techniciens d'imagerie devront :

- a. aider les conférenciers des FAC à enregistrer leurs allocutions pour la série de vidéos de conférenciers des FAC, au besoin;
- b. aider les conférenciers des FAC à télécharger leurs enregistrements effectués pour la série de vidéos de conférenciers des FAC, au besoin.

17. Tous les officiers des affaires publiques devront :

- a. aider les conférenciers des FAC à livrer et à enregistrer leurs présentations, au besoin;
- b. aider les points de contact de leur base, escadre ou unité à trouver des conférenciers, au besoin;
- c. promouvoir le PNCSV et les activités d'ACC par l'intermédiaire de leurs comptes des médias sociaux, si on juge qu'il est approprié de le faire, conformément au calendrier des médias sociaux du PNCSV de 2022 (référence I.).

Points de contact

18. Veuillez communiquer vos questions, commentaires ou préoccupations à Mélodie Gratton, en composant le 1 833-223-8322, ou en écrivant à DNDRemembrance.SouvenirMDN@forces.gc.ca.